

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

Procès-verbal de la séance tenue le **mardi 26 octobre 2021**, à **19 h 15**, au centre administratif du Centre de services scolaire des Découvreurs, situé au 100 — 945, avenue Wolfe à Québec et **sous la présidence de Martin Corbeil, vice-président du Conseil d'administration.**

PRÉSENCES

Stéphane LAPIERRE — Président (Teams)

Patricia BERNARD — Communauté (Teams)

Sébastien BOUCHER — Parent (Teams)

Cassandra BUI — Communauté (Teams)

Martin CORBEIL — Parent (Teams)

Magalie DESCHÊNES — Personnel professionnel (Teams)

Sonia FALARDEAU — Personnel soutien (Teams)

Émilie FOURNIER — Communauté (Teams)

Marie des Neiges GENEST — Communauté (Teams)

Vicky LAMONTAGNE — Personnel cadre (Teams)

Guy LANGLOIS — Personnel enseignant (Teams)

Daniel LEMELIN — Directeur d'établissement (Teams)

Sébastien POMERLEAU — Parent (Teams)

Nathalie SIMARD — Parent (Teams)

Claudie ST-HILAIRE — Communauté (Teams)

Geneviève BUSSIÈRES — Personnel cadre sans droit de vote (Teams)

Christian PLEAU — Directeur général (Teams)

Mélanie CHAREST — Directrice du Service du secrétariat général et des communications (Teams)

ABSENCES

Aucune

INVITÉS

Julie AUBIN — Directrice du Service des ressources matérielles

Éric BEAUPRÉ — Directeur général adjoint et directeur des Services éducatifs

Josée CLOUTIER — Directrice du Service des technologies de l'information

Marie-Pierre LAMARCHE — Directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources humaines (s'est jointe à 19h27)

Guillaume MÉTIVIER — Directeur du Service des ressources financières et du transport scolaire

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. CONSTATATION DU QUORUM

Le vice-président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs constate le quorum à la séance régulière du 26 octobre 2021.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C.A. 023-21-22

Il est proposé par Stéphane Lapierre, appuyé par Sonia Falardeau d'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Constatation du quorum;
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour;
 - 1.3. Déclaration conflits d'intérêts.
2. Intervention du public
 - 2.1. Boisé de Rochebelle — Ginette Paquin.
3. Procès-verbal
 - 3.1. Séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 28 septembre 2021;
 - 3.2. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue 28 septembre 2021.
4. Correspondance et documents informatifs
 - 4.1. Boisé de Rochebelle — Mère au front.
5. Affaires reportées pour prise de décision
 - 5.1. Aucune
6. Affaires nouvelles pour prise de décision
 - 6.1. Correction au calendrier pour l'année 2022-2023;
 - 6.2. Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et désinstitutionnalisation École Saint-Michel — LANCEMENT DE CONSULTATION;
 - 6.3. Nomination des professionnels : Projets d'agrandissement de trois (3) écoles primaires : Saint-Yves, Saint-Louis-de-France 1 et Campanile;

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

- 6.4. Projets d'agrandissement d'écoles primaires et construction d'une nouvelle école en prévision de l'année 2021-2022 et les subséquentes.
- 7. Présentations sans prise de décision
 - 7.1. Projet de règlement : Rapport annuel CSS et CÉ.
- 8. Rapports
 - 8.1. Rapport du président du C.A.;
 - 8.2. Rapport du DG;
 - 8.3. Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique;
 - 8.4. Rapport du Comité de vérification;
 - 8.5. Rapport du Comité des ressources humaines.
- 9. Affaires et questions diverses
 - 9.1. Période de questions;
 - 9.2. Suivi aux questions.
- 10. Dossiers à huis clos
 - 10.1. Tramway;
 - 10.2. CFP Maurice-Barbeau.
 - 10.3. Cap Idéal;
- 11. Levée de la séance

1.3. DÉCLARATION CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucune

2.0 INTERVENTION DU PUBLIC

2.1. BOISÉ DE ROCHEBELLE

Une lettre au sujet du boisé de Rochebelle, cosignée par madame Ginette Paquin, monsieur Jacques-René Giguère (Les Ami(e)s du boisé de Rochebelle), madame Marie-Hélène Felt (Vigilance Arbres Sainte-Foy) et monsieur Serge Roy (Collectif la Ville que nous Voulons) a été reçue le 26 octobre au Secrétariat général, et déposée sur la plateforme de gouvernance.

En présentation de cette lettre, madame Ginette Paquin précise que les signataires de la lettre savaient déjà, en référence à un schéma

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

présenté par la Ville de Québec en 2020, qu'il y aurait possiblement un terrain de soccer du côté ouest du boisé et des changements récents tendent à le confirmer.

Les signataires sont en désaccord avec ce projet de terrain de soccer étant donné qu'il y a déjà un immeuble qui sera construit le long du boisé de Rochebelle, du même côté, en plus du stationnement qui a été allongé à cet endroit au détriment du boisé. Ce serait donc un troisième élément qui viendrait s'ajouter du même côté, donc qui rendrait artificiel tout le côté nord du boisé.

Les signataires aimeraient connaître les plans exacts du terrain de soccer qui aura des impacts de piétinement, comme en a déjà le stationnement. Ils supposent également un impact de bruit, un éclairage puissant, et probablement une surface de jeu artificielle.

Madame Paquin explique aussi que ce boisé protège du soleil l'été (plus frais dans le boisé), et protège des vents en hiver.

Les signataires considèrent qu'il y aura une accumulation d'impacts négatifs à la suite de l'aménagement d'un terrain de soccer. Madame Paquin a déjà constaté qu'une coupe de 180 arbres par Bell Canada a fait des vides dans le boisé et que les jeunes les utilisent et piétinent à plusieurs endroits dans le boisé. Elle croit qu'il faudrait les restreindre à rester dans les sentiers principaux. Madame Paquin a déjà constaté des détériorations, et le boisé sera, selon elle, encore plus difficile à protéger si le Centre de services scolaire ajoute un autre élément.

Madame Paquin rappelle que prochainement, il aura la Cop26 en Europe sur les changements climatiques. Les changements climatiques sont à nos portes et elle affirme qu'on a besoin de ce milieu naturel qu'est le boisé de Rochebelle pour se protéger puisque c'est tout ce qui reste comme milieu naturel dans le grand quadrilatère. Elle mentionne que le Centre de services scolaire est en train, à moins grande échelle que la Ville toutefois, d'entourer le boisé d'éléments qui vont lui nuire sérieusement.

Dans la lettre, les signataires proposent des alternatives. Ils invitent les membres du Conseil d'administration à regarder ces propositions attentivement. Ils rappellent également qu'il y a eu des pétitions en 2015 et en 2019, ce qui démontre que des gens ont signé contre la détérioration du boisé de Rochebelle.

Les signataires demandent de considérer ce boisé, de le protéger en évitant d'ajouter un terrain de soccer ou d'autres éléments que le Centre de services scolaire pourrait avoir en tête. Ils demandent de

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

trouver une autre solution qui serait plus appropriée pour la relocalisation d'un terrain de soccer.

3.0 PROCÈS-VERBAL

3.1. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I —13. 3);

C.A. 024-21-22

Il est proposé par Patricia Bernard, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **DISPENSER** la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 septembre 2021;
- 2) **ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 28 septembre 2021 tel qu'il a été rédigé.

3.2. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2021

Le directeur général mentionne, qu'il s'est permis d'aller faire un tour dans le boisé en réponse à l'invitation de Madame Paquin.

Il mentionne que cette dernière l'a bien sensibilisé à la biodiversité du boisé de Rochebelle. Il a pu constater les gens qui y circulent, autant des gens qui s'y promènent que des gens qui y transitent. Cela lui a permis de s'imprégner un peu plus du dossier, mais il se permet quand même de rappeler que le Centre de services scolaire est pris en porte à faux actuellement puisque le Centre de services scolaire des Découvreurs ne veut, bien entendu, pas nuire au boisé.

De plus, il rappelle que dans ce dossier, le Centre de services scolaire des Découvreurs perd un terrain de soccer. Le Centre en possède trois (3) actuellement, et à la suite de l'expropriation, il passera à deux (2). Il précise que c'est difficile de concilier tout cela en demeurant sensible au boisé que Madame Paquin souhaite protéger.

Monsieur Pleau fait un deuxième suivi, quant au lancement de consultation sur la *Politique sur le passage primaire vers le secondaire ainsi que du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire*. Il mentionne que les Services éducatifs ont bonifié leurs documents en fonction des commentaires reçus. Les documents ont d'ailleurs été redéposés sur

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

la plateforme de gouvernance dans l'onglet de la séance du 28 septembre. Il informe que Monsieur Beaupré a eu la chance de présenter le tout au Comité de parents qui est le premier interpellé dans le processus de consultation.

4.0 CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS INFORMATIFS

4.1. BOISÉ DE ROCHEBELLE — MÈRE AU FRONT

Martin Corbeil informe que la lettre de madame Elsa Moreau (Mère au front) reçue le 26 octobre par le Secrétariat général a été déposée sur la plateforme de gouvernance. Madame Moreau tient à sensibiliser le Conseil d'administration sur son rôle de préservation du boisé de Rochebelle et sur les impacts positifs que ce boisé a sur la communauté.

5.0 AFFAIRES REPORTÉES POUR PRISE DE DÉCISION

Aucune

6.0 AFFAIRES NOUVELLES POUR PRISE DE DÉCISION

6.1. CORRECTION AU CALENDRIER SCOLAIRE DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

CONSIDÉRANT les prescriptions des articles 193 et 238 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3);

CONSIDÉRANT les prescriptions des articles 16, 18, 18.2 et 19 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* (RLRQ c. I- 13.3, r.8);

CONSIDÉRANT l'accord favorable à la correction proposée à la suite des consultations effectuées auprès des Syndicats et du Comité consultatif de gestion;

C.A. 025-21-22

Il est proposé par Daniel Lemelin, appuyé par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) PRENDRE ACTE** de l'erreur au *Calendrier scolaire du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2022-2023* ayant été établi par le Conseil d'administration lors

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

de la séance ordinaire du 15 décembre 2020 portant le numéro de résolution C.A. 025-21-22;

- 2) **CORRIGER** le *Calendrier scolaire du préscolaire, du primaire et du secondaire pour l'année scolaire 2022-2023* afin de le rendre conforme aux prescriptions législatives présentement en vigueur, lequel calendrier corrigé est déposé au soutien des présentes et versé aux archives sous la cote C.A. 025-21-22.

6.2. PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 ET DÉSINSTITUTIONNALISATION DE L'ÉCOLE SAINT-MICHEL — LANCEMENT DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Découvreurs doit établir chaque année, un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 193 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents ainsi que toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans celui du Centre de services scolaire des Découvreurs doivent être consultés quant au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 40 et 193 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I- 13.3), le Comité de parents et le Conseil d'établissement doivent être consultés quant aux actes d'établissements;

C.A. 026-21-22

Il est proposé par Vicky Lamontagne, appuyée par Magalie Deschênes et résolu unanimement :

- 1) **LANCER** en consultation auprès des instances suivantes, le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et prévisions de clientèle* lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 026-21-22 :
- a) Le Comité de parents;
 - b) La Ville de Québec;
 - c) La Ville de L'Ancienne-Lorette;
 - d) La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

- 2) **LANCER** en consultation auprès des instances suivantes, le projet de désinstitutionnalisation de l'École Saint-Michel qui viendra modifier et créer les actes d'établissements, lequel acte d'établissement présentement en vigueur est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 026-21-22 :
 - a) Le Comité de parents;
 - b) Le Conseil d'établissement de l'École Saint-Michel;
- 3) **PROCÉDER** à une consultation publique le mercredi 12 janvier 2022, à 19 h, à l'École Saint-Michel;

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est proposé par Émilie Fournier, appuyée par Sébastien Pomerleau et résolu unanimement d'amender la proposition numéro (3) par ce qui suit :

- 3) **PROCÉDER** à une consultation publique le mercredi 1^{er} décembre 2022, à 19 h par le biais de la plateforme Teams;
- 4) **DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 27 octobre 2021 au 23 décembre 2021, aux fins d'une adoption du *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023, 2023-2024, 2024-2025 et prévisions de clientèle* lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 janvier 2022;
- 5) **DÉTERMINER** que la période de consultation s'échelonne du 27 octobre 2021 au 23 décembre 2021, aux fins d'une adoption du projet de désinstitutionnalisation de l'École Saint-Michel, de la modification et de la création des actes d'établissements lors de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 25 janvier 2022 pour une application dès l'année scolaire 2022-2023.

6.3. NOMINATION DES PROFESSIONNELS : PROJET D'AGRANDISSEMENT DE TROIS (3) ÉCOLES PRIMAIRES : SAINT-YVES, SAINT-LOUIS-DE-FRANCE 1 ET CAMPANILE

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ c. I-13.3);

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

CONSIDÉRANT les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* (RLRQ c. C-65.1, r.4);

CONSIDÉRANT la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* (C.T. 215340);

CONSIDÉRANT les prescriptions du *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs*;

CONSIDÉRANT les *Règles relatives à l'approvisionnement en biens et services et à l'octroi des contrats de la Commission scolaire*, adoptées par la résolution C.E. 058-10-11 et son amendement C.E. 074-15-16;

CONSIDÉRANT les appels d'offres publics, portant les numéros 21000008, 21000009 et 21000010 parus sur le système électronique d'appel d'offres pour les services professionnels d'architecture, d'ingénierie électromécanique et d'ingénierie de structure, civil, liés aux agrandissements de trois (3) écoles primaires : Saint-Yves, Saint-Louis-de-France I et Campanile;

CONSIDÉRANT les rapports des Comités de sélection faisant état de leurs recommandations à la suite de l'analyse des soumissions reçues, lesquels rapports sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 027-21-22;

C.A. 027-21-22

Il est proposé par Cassandra Bui, appuyée par Sébastien Boucher et résolu unanimement :

- 1) **RETENIR** la firme ayant obtenu le meilleur pointage dans chacune des disciplines :
 - a) En architecture, la firme ABCP-DMG (en consortium);
 - b) En ingénierie électromécanique, la firme Génécór;
 - c) En ingénierie de structure, civil, la firme CIMA +;
- 2) **AUTORISER** le directeur général à signer les contrats de service avec les firmes retenues.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

6.4. PROJET D'AGRANDISSEMENT D'ÉCOLES PRIMAIRES ET LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE EN PRÉVISION DE L'ANNÉE 2021-2022 ET LES SUBSÉQUENTES

CONSIDÉRANT la poursuite du déploiement des maternelles quatre (4) ans sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT l'anticipation de la croissance démographique;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaires des Découvreurs devra bénéficier d'ajouts d'espaces supplémentaires au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT une consultation favorable auprès du Comité consultatif de gestion du Centre de services scolaire des Découvreurs en date du 15 septembre 2021;

C.A. 028-21-22

Il est proposé par Marie des Neiges Genest, appuyée par Sonia Falardeau et résolu unanimement :

- 1) **PRENDRE ACTE** des prévisions de clientèle ainsi que des besoins d'espace par secteur, lequel document est déposé au soutien des présentes sous la cote C.A. 028-21-22;
- 2) **PRENDRE ACTE** des projets d'agrandissement et de la construction d'une école primaire pour le Centre de services scolaire des Découvreurs et soumis au ministère de l'Éducation du Québec dans les délais prescrits, lesquels documents sont déposés en liasse au soutien des présentes sous la cote C.A. 028-21-22;
- 3) **DONNER** son appui aux projets d'agrandissements et de la construction d'écoles primaires pour le Centre de services scolaire des Découvreurs;
- 4) **AUTORISER** le président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs à signer la lettre d'appui requise pour la finalisation du dossier auprès du ministère de l'Éducation.

7.0 PRÉSENTATION SANS PRISE DE DÉCISION — PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS, DIRECTIONS DE SERVICES

7.1. PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES RENSEIGNEMENTS QUE DOIT CONTENIR LE RAPPORT ANNUEL D'UN CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE ET D'UN CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

Le projet de *Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire et d'un conseil d'établissement* a été déposé sur la plateforme de gouvernance.

Mélanie Charest explique que ce *Règlement* est à l'étape du projet, mais devrait être sanctionné au 1^{er} décembre et entrer en vigueur dès cette année. Ce *Règlement* viendra baliser le rapport annuel autant pour le Centre de services scolaire des Découvreurs que pour chacun des Conseils d'établissement.

Madame Charest explique que la forme proposée est un gabarit obligatoire qui contiendra uniquement le contenu obligatoire des lois et règlements exposant des prescriptions quant au rapport annuel

Mélanie Charest rappelle que le gouvernement est en train d'uniformiser les pratiques dans le réseau de l'Éducation. La Région 03-12 prévoit emboîter le pas dès cette année pour produire le rapport annuel du Centre de services scolaire selon ce gabarit bien qu'il soit encore au stade de projet de *Règlement*. Pour l'application au niveau des Conseils d'établissement, elle se dit très à l'aise avec une application en 2022-2023.

8.0 RAPPORTS

8.1. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Martin Corbeil informe que le dernier mois a été assez tranquille, et qu'il est en communication constante avec Stéphane Lapierre afin de s'assurer que le fait qu'il anime les séances n'interfère pas avec le souhait de la présidence.

Martin Corbeil informe également le Conseil d'administration que la direction générale a communiqué l'information à la présidence au fait qu'elle a reçu le Rapport du ministère de l'Éducation concernant le financement des écoles à mandats régionaux. Il annonce qu'une réunion extraordinaire du Conseil d'administration aura lieu rapidement et sera consacrée à ce seul sujet. Durant cette séance extraordinaire, il y aura une prise de connaissance et une analyse qui devra être faite à partir des documents préparés par la Direction générale et le Secrétariat général.

8.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le rapport du directeur général a été déposé sur la plateforme de gouvernance. Monsieur Pleau précise que ce rapport est rédigé

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

conjointement entre chacune des directions de Services et l'équipe de la Direction générale.

Monsieur Pleau rappelle qu'on est toujours en pandémie au Centre administratif, avec des employés en télétravail et des employés dans les bureaux, et qu'une pénurie de personnel se fait également sentir.

Il se dit impressionné par la quantité de travail qui est effectuée quand on regarde le tout dans son ensemble. Il convient que le travail avance au Centre administratif et dans les établissements. Aussi, il précise que la pandémie apporte encore des enjeux de logistique même si on a l'impression qu'on est dans un contexte plus normal que l'an passé. Il y a encore des contraintes au niveau de la fluidité des communications, de la logistique de travail, de la force de travail et de l'accès aux ressources.

8.3. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Une rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique a eu lieu le 4 octobre dernier. Martin Corbeil résume que le Comité a travaillé sur la présentation qui a été faite le 20 octobre dernier aux membres des Conseils d'établissement et aux directions d'école.

Monsieur Corbeil explique que cette présentation, réalisée conjointement avec le Comité de vérification, portait sur la méthode suggérée afin de respecter le suivi de la formation obligatoire et sur les budgets d'établissement. Il y a eu 151 personnes qui ont assisté à cette soirée : des directeurs d'école, des présidences des Conseils d'établissement et les membres des Conseils d'établissement.

Monsieur Corbeil informe qu'au dernier Comité de gouvernance, le directeur général les a informés qu'il souhaite faire une certaine reddition de compte sur les délégations de pouvoir qui lui sont octroyées.

Martin Corbeil revient sur son mot d'introduction de la présente séance en proposant aux membres du Conseil d'administration de consulter la *Loi sur l'instruction publique*, article 176.1, qui explique la description de tâches, le cadre de gouvernance et le mandat du membre du Conseil d'administration, notamment en ce qui concerne la prise de décision. Il propose également de se référer au *Plan d'engagement vers la réussite* afin de se donner une ligne centrale d'orientation de leurs interventions et de leurs participations autour du Conseil d'administration.

La prochaine rencontre du Comité de gouvernance et d'éthique sera le 15 novembre, l'ordre du jour n'est pas encore défini.

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

8.4. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Marie des Neiges Genest informe qu'il n'y a pas eu de rencontre du Comité de vérification. La prochaine rencontre est prévue le 19 novembre pour le dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe.

8.5. RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Magalie Deschênes informe qu'il n'y a pas eu de rencontre du Comité des ressources humaines. La prochaine rencontre aura lieu le 16 novembre prochain.

9.0 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

9.1. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

9.2. SUIVI AUX QUESTIONS

Aucun suivi.

10.0 DOSSIERS À HUIS CLOS

C.A. 029-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Stéphane Lapierre et résolu unanimement :

- 1) **DÉCRÉTER** un huis clos.

10.1. TRAMWAY

10.2. CFP MAURICE-BARBEAU

10.3. CAP IDÉAL

C.A. 030-21-22

Il est proposé par Patricia Bernard, appuyée par Cassandra Bui et résolu unanimement :

- 1) **LEVER** le huis clos.

10.3. CAP IDÉAL

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration lors de sa séance ordinaire du 30 mars 2021 mandatait le président du Conseil d'administration à participer à la Conférence de règlement à l'amiable

Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs

avec le directeur général le 3 mai 2021, laquelle résolution portant le numéro C.A. 060 (b)-20-21;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration lors de sa séance ordinaire du 30 mars 2021 autorisait le président du Conseil d'administration à prendre toutes les décisions qui s'imposent dans l'intérêt du Centre de services scolaire si une offre de règlement était proposée, et ce, au nom du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les parties à ce litige n'ont pu en arriver à une entente hors cour lors de cette conférence de règlement à l'amiable;

CONSIDÉRANT que ce dossier litigieux était prévu pour être entendu par la Cour supérieure à partir du 1^{er} novembre 2021, et ce, pour plusieurs semaines d'audition;

CONSIDÉRANT que lors d'un point à huis clos du Conseil d'administration du 31 août 2021, le directeur général informait les membres qu'une offre de règlement avait été déposée par l'autre partie dans ce dossier et que les avocats du Centre de services scolaire des Découvreurs étaient présentement à analyser ladite offre;

CONSIDÉRANT que lors de ce point à huis clos du Conseil d'administration du 31 août 2021, les membres autorisaient à nouveau le directeur général du Centre de services scolaire des Découvreurs et le président du Conseil d'administration à prendre toutes les décisions qui s'imposent dans l'intérêt du Centre de services scolaire si cette offre de règlement proposée était favorable au règlement hors cour du présent, et ce, au nom du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le *Règlement relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs* prévoit que le règlement d'un litige dont le montant est de 100 000 \$ et plus appartient au Conseil d'administration;

C.A. 031-21-22

Il est proposé par Patricia Bernard, appuyée par Marie des Neiges Genest et résolu unanimement :

- 1) **PRENDRE ACTE** que le président du Conseil d'administration a procédé à la signature de l'entente hors cour en date du 7 octobre 2021, et ce, à l'entière satisfaction des membres du Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Découvreurs;
- 2) **PRENDRE ACTE** que ce dossier litigieux est réglé par le biais d'une entente de règlement hors cour, ladite entente de

**Procès-verbal
Conseil d'administration
Séance ordinaire du 26 octobre 2021
Centre de services scolaire des Découvreurs**

règlement hors cour dont l'entièreté de son contenu étant
légalement confidentielle.

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

C.A. 032-21-22

Il est proposé par Martin Corbeil, appuyé par Sonia Falardeau et résolu
unanimentement de lever la séance ordinaire du Conseil d'administration du
26 octobre 2021.

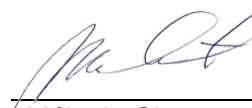
Il est 21 h 15,

Le président,

La secrétaire générale,



Stéphane Lapierre



Mélanie Charest